



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un juillet, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 13 juillet 2023

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)
MICHEL Bernard, VENERA Christophe, PINATEL François, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy,

Étaient excusées : GONON Florence (pouvoir à JOUANNY Michèle), JOUANNEAU Fanny,

JOUANNY Michèle a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 9

VOTANTS : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 10

Délibération n° 2023/33 : Compte-rendu des délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Engagement du personnel temporaire (accroissement saisonnier d'activité) :

- GONON Théo : du 19 juin au 21 juillet 2023 à temps complet,
- FASCICOLO Iléna : du 10 au 21 juillet 2023 à temps complet,

Décision du 10 juin 2023 : acceptation de devis de l'entreprise CHOUVET pour le fleurissement de la commune. Montant du devis : 3 451,55 € TTC.

Décision du 10 juin 2023 : acceptation de devis de l'entreprise CHOUVET pour l'achat groupé des fleurs des habitants. Montant du devis : 1 427,03 € TTC.

Décision du 22 juin 2023 : acceptation de devis de l'entreprise La BAMBOCHE pour la présentation d'un spectacle pour les écoles à l'automne. Montant du devis : 640,00 € TTC.

Décision du 22 juin 2023 : acceptation de devis de l'entreprise DIRECT SIGNALÉTIQUE pour la fourniture de panneaux de signalisation. Montant du devis : 2 077,82 € TTC.

Décision du 22 juin 2023 : acceptation de devis de l'entreprise ALTRAD pour la fourniture de deux tables de pique-nique à sceller. Montant du devis : 1 293,60 € TTC.

Décision du 26 juin 2023 : acceptation de devis de l'entreprise ARTELIA pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le by-pass des fosses septiques des habitants du village (phase diagnostic et chiffrage des travaux à réaliser). Montant du prix unitaire (par fosse septique) : diagnostic = 290 € HT / unité ; définition des travaux à réaliser = 255 € HT / unité.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL



Date de dépôt en Préfecture : 25 JUL. 2023

Date de publication : 25 JUL. 2023